

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÉGEURS DE LA MAYENNE (ADPM53)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.
Siège social : FDC53 - La Vigneule - MONTFLOURS

Bulletin d'adhésion année 2024

A retourner à l'adresse suivante : Rémy BLOT – La Butte – VAUTORTE - 53500

A remplir par l'adhérent et à conserver par l'association

Je soussigné(e), Monsieur - Madame (*rayez la mention inutile*),
demeurant à,
commune :, code postal :,
numéro téléphone :,
mail (*facultatif*) :,
déclare devenir membre de l' ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÉGEURS DE LA
MAYENNE

Veillez trouver ci-joint, le chèque – espèce (*rayez la mention inutile*) de **12 euros**, constitutif de ma cotisation due pour l'année 2024. J'ai pris connaissance que la totalité de la cotisation doit être versée le jour de l'assemblée générale.

Ordre du chèque : ADPM53

Fait à, le

Signature
(mention « lu et approuvé »)

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÉGEURS DE LA MAYENNE (ADPM53)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.
Siège social : FDC53 - La Vigneule - MONTFLOURS

Reçu d'adhésion année 2024

A remplir par l'association et à conserver par l'adhérent

Je soussigné, Rémy BLOT, Trésorier de l'association, déclare par la présente avoir reçu l'adhésion et la cotisation de :

Monsieur – Madame (*Rayez la mention inutile*)

Ce reçu confirme l'adhésion, en tant que membre, du sus nommé et ouvre le droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Fait à le

Signature du Trésorier de l'association,